

ENQUETES PUBLIQUES

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN**

COMMUNES

DE PERET BEL AIR et de DAVIGNAC

SARL PARC EOLIEN DU PUY PERET

Gérant M. ERICK GAY

188 rue Maurice Béjart

34 184 MONTPELLIER

P. Esquieu
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

A l'attention de M. COMBRET Aurélien.

Nous,

-M. Marcel ESQUIEU retraité du Ministère de l'Economie et des Finances, Domingeal Village
19330 ST GERMAIN les VERGNES,

-M. Jacques BROCHU, retraité de la gendarmerie 30 rue des Plages à MARCILLAC LA
CROISILLE (19),

-M. Lucien BROUSSE, Directeur des ressources humaines à la Direction départementale de la
poste de la Corrèze retraité, 32 rue du capitaine Devignes à TULLE (19),

Respectivement, Président et membres titulaires de la commission d'enquête désignée par
décision du Tribunal Administratif de LIMOGES en date du 27 septembre 2016 et modifiée le 10
octobre 2016

avons rassemblé, les observations formulées au cours des enquêtes publiques, ouvertes du 5
décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus et rappelées ci-dessus.

Une copie de chacune des observations émises est jointe au présent procès verbal, à savoir,

- Registre d'enquête Davignac,
- Registre d'enquête Péret Bel Air,
- Dossier BRETTE Roland,
- Courrier Cathy DONNEDEVIE,
- Courrier Claude CHASSANG,
- Courrier Colette RIOUX,
- Courrier Brigitte MORIN,
- Courrier Violette BONDU-MAUGEIN,
- Courrier Roland MARON,
- Courrier Marie MAUGEIN,
- Courrier Frédéric BOUTET,
- Courrier Alain CHASTRE,
- Note Jan EVANS,
- Note Marc BAJER.

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

Le dossier déposé par M.BRETTE Roland reprend la quasi-totalité des observations présentées par les autres intervenants. Cependant les membres de la commission d'enquête attirent votre attention sur les points, ci-après, qu'il vous appartiendra d'éclairer,

- l'absence dans le dossier de l'étude préalable relative à la mesure des vents sur le site
- la mise en avant généralisée de la faiblesse de la ressource.
- l'évocation par un certain nombre de la présence de déchets radioactifs.

En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2016 portant ouverture des l'enquêtes publiques, M. Erick GAY, gérant de la SARL PARC EOLIEN DU PUY PERET dispose, à partir de la date de réception du procès verbal de synthèse, d'un délai de quinze jours pour produire ses propres observations éventuelles en les adressant directement au président de la commission d'enquête (adresse reprise ci-dessus).

La transmission du présent Procès verbal à M. Erick GAY a été réalisée par envoi postal (chronopost) au siège de la société 188 rue Maurice Béjart 34184 MONTPELLIER le samedi 14 janvier 2017

Fait à ST GERMAIN les VERGNES le 14 janvier 2017.

Le Président de la commission d'enquête

Marcel ESQUIEU

Marcel ESQUIEU

De : "Aurelien COMBRET" <aureliencombret@groupevaleco.com>
À : "Marcel ESQUIEU" <marcel.esquieu@neuf.fr>
Envoyé : mardi 17 janvier 2017 12:00
Objet : RE: PV observations
M.ESQUIEU rebonjour,

Je vous informe de la réception ce jour de votre envoi contenant les registres accompagné des courriers et documents reçus lors de l'enquête publique.

Cordialement

Aurélien COMBRET
Chef de projets



188 rue Maurice Bèjart - 34184 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. direct 04.99.23.25.18 – Portable : 06.84.37.48.11
aureliencombret@groupevaleco.com

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur : www.groupevaleco.com

Merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

Marcel Esquieu
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

De : Marcel ESQUIEU [mailto:marcel.esquieu@neuf.fr]
Envoyé : samedi 14 janvier 2017 10:03
À : Aurelien COMBRET <aureliencombret@groupevaleco.com>
Objet : PV observations

Bonjour,

Le PV de synthèse, avec copies intégrales des observations émises, a fait l'objet, ce matin 14 janvier, d'un envoi postal par chronopost.

Bien cordialement.